

COMMUNE DE **MONTMEYRAN**
DEPARTEMENT DE LA **DROME**
ARRONDISSEMENT DE **VALENCE**

ARRÊTÉ N°2001/55

Le Maire de la Commune de Montmeyran,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 et L. 2212.2,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'on modifié et complété,

Considérant la modification du Chemin Rural de l'Oye en déviation "poids Lourds" dans le sens VALENCE-CREST et la sortie de la partie Ouest de la ZA Franconnet,

ARRETE

Article 1^{er} : Les véhicules circulant sur la partie Ouest de la ZA Franconnet vers la nouvelle déviation, devront céder le passage à l'intersection de ces 2 voies.

Article 2 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront apposés pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux.

Article 4 : Le Secrétaire Général et le Commandant de Gendarmerie de CHABEUIL seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera adressée à la Brigade de Gendarmerie de Chabeuil.

Fait à Montmeyran

Le 28 juin 2001

L'Adjoint délégué,



Norbert SELLES

Déposé à la Préfecture de la Drome

le : 02/07/01

Publié ou notifié à l'intéressé

le : 09/07/01

Le Maire

L'Adjoint délégué,